

## GUIDE PRATIQUE



# Construire un projet de télésanté éthique et humain.

édition

Plus d'information :  
[www.avecsante.fr](http://www.avecsante.fr)

SEPTEMBRE 2020



“

## Le soin est un humanisme

En 1794, lors de la création du Conservatoire des Arts et Métiers, le rapport inaugural “a refusé le leurre de l’évidence : celui de croire à la neutralité de la technique, à la neutralité des machines.

Les machines sont conçues pour les hommes, elles reproduisent leurs biais cognitifs et émotionnels.

Plus on crée des machines, plus il faut renforcer la formation des hommes et “finaliser” la technique, afin que celle-ci maintienne l’homme dans son humanisme.”

– *Cynthia Fleury, Tracts Gallimard*

### **PARTIE 01 LA TÉLÉSANTÉ EN BREF.**

06	Définition
08	5 actes de télémédecine
10	Pour les pharmaciens
12	Pour les infirmiers
14	Gain de temps, sécurisation de la connexion
16	Éthique et protection des données
17	Au quotidien

### **PARTIE 02 LA TÉLÉSANTÉ UN NOUVEL OUTIL.**

19	Pourquoi mettre en place des projets de télésanté ?
20	Idées reçues

### **PARTIE 03 FAIRE UN PROJET DE TÉLÉSANTÉ.**

22	Dans la gestion du projet
----	---------------------------

### **PARTIE 04 LA TÉLÉSANTÉ A L'AUNE DE LA CRISE COVID-19.**

29	Quelques chiffres
30	La télésanté en équipes de soins coordonnées
32	Quels actes de télésanté ?

### **PARTIE 05 LES PROPOSITIONS D'AVECSANTÉ.**

35	Le positionnement d'AVECsanté
----	-------------------------------

### **PARTIE 06 ANNEXES.**

37	Pour les médecins
38	Pour les pharmaciens
39	Pour les infirmiers

“Attention : La télésanté est un sujet d’actualité en évolution constante, certaines informations peuvent changer rapidement.”



## Depuis plus d'une décennie, les usages numériques se diffusent rapidement dans la société.

Nous utilisons au quotidien de nombreuses applications, sites Internet, smartphones, objets connectés qui **ont changé nos habitudes dans nos vies personnelles et professionnelles** : acheter, faire du sport, communiquer, voyager, travailler.

**La santé n'échappe pas à ce phénomène.** Le passage d'un système de soin à un système de santé, le vieillissement de la population et des professionnels de santé, l'évolution des rôles et métiers de chacun, la participation active des usagers dans les parcours bousculent les pratiques au sein des territoires.

La modernisation de notre système de santé et le **“virage ambulatoire”** sont en cours. Les **Communautés Professionnelles Territoriales de Santé (CPTS)** et les autres organisations de soins ont pour ambition d'améliorer le recours et l'accès aux soins.

Nous avons besoin d'outils simples, adaptés aux besoins des usagers et aux pratiques des professionnel.le.s pour répondre en partie à cet objectif ambitieux : **la télésanté propose les outils** qui peuvent faciliter de façon sécurisée les nouvelles coopérations et la coordination des parcours des usagers.



**“La télésanté se positionne comme une nouvelle technologie de partage d'informations, trait d'union entre usagers et acteurs des 1<sup>er</sup>, 2<sup>nd</sup> et 3<sup>ème</sup> recours.”**

Dans le champ conventionnel, la **télésanté permet à tout usager**, apte et consentant, d'avoir accès à un médecin, un.e pharmacien.ne, un.e infirmier.ière de sa région, libéral ou hospitalier, à distance, grâce à une plateforme sécurisée ou à partir de systèmes d'informations partagés labelisés, accompagné par un.e professionnel.le de santé de son choix ou non, dans le respect de son parcours de santé parfois complexe.

L'exercice coordonné y trouve ainsi une application directe : l'usager accompagné de son pharmacien.ne, de son infirmier.ière peut bénéficier d'une télé-consultation de la pharmacie ou depuis son domicile et si besoin d'une télé-expertise avec son médecin généraliste.



**Ce guide est destiné à vous aider à franchir le pas de ces organisations coordonnées avec la télésanté : en partageant avec vous des exemples concrets, vous allez le découvrir, vous le faites déjà...**

– **Brigitte Bouzige,**  
Pharmacienne

– **Christine Salavert**  
**Grizet**, Pharmacienne

– **Régine Langlade,**  
Infirmière libérale

– **Guillaume Boisdin,**  
Médecin généraliste

– **Yoann Martin,**  
Médecin généraliste

– **Christophe Rohrbach,**  
Médecin généraliste

– **Michel Serin,**  
Médecin généraliste

– **Camille Joseph**  
et **Camille Bonneaux**  
Chargées de projets  
AVECsanté

– **Hugo Tiffou,**  
Délégué national  
AVECsanté



# 01 LA TÉLÉSANTÉ EN BREF.

## DÉFINITION

Dans la bibliographie thématique sur l'e-santé, l'**IRDES<sup>1</sup>** nous apprend que la télésanté désigne tous les domaines où les technologies de l'information et de la communication (TIC) sont mises au service de la santé, telle qu'elle a été définie par l'**Organisation mondiale de la santé (OMS)** en 1945.

Cela concerne des domaines comme la télémédecine, la prévention, le maintien à domicile, le suivi d'une maladie chronique à distance (diabète, hypertension, insuffisance cardiaque ...), les dossiers médicaux électroniques ainsi que les applications et la domotique.



**“2 des 5 axes de la Charte d’Ottawa sont d’ailleurs : Réorganiser le système de soins & Créer des milieux de vie favorables”.**

### TÉLÉSANTÉ

La télésanté est dans la loi Ma santé 2022 (Code de la santé publique au Livre III, Titre 1<sup>er</sup>, chapitre VI) une pratique professionnelle qui se décline en :

- **Télémédecine** pour les professionnel.le.s de santé médicaux (médecins, sages-femmes, chirurgiens-dentistes).
- **Télésoin** pour les professionnel.le.s de santé non-médicaux (pharmacien et auxiliaires médicaux).

### TÉLÉMÉDECINE

La télémédecine (code de santé publique art. L.6316-1) est “une forme de pratique médicale à distance utilisant les technologies de l'information et de la communication”.

Elle établit un lien entre l'usager et un.e professionnel.le de santé à distance par le biais des télécommunications et des technologies.

Cinq actes de télémédecine sont reconnus (Article R6316-1) par la loi :

- **La téléconsultation** : consultation à distance, en même temps (synchrone).
- **La téléexpertise** : avis d'expert à distance entre professionnel.le.s de santé (en différé : asynchrone).
- **La télésurveillance** : suivi de l'usager à distance grâce à un dispositif médical,
- **La téléassistance médicale** : assistance à distance d'un.e autre professionnel.le de santé.
- **La régulation médicale** : réponse médicale par téléphone assurée par le SAMU/Centre 15.

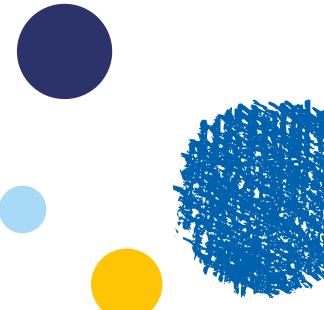
1. La e-santé : Télésanté, santé numérique ou santé connectée/Bibliographie thématique Juillet 2019  
<https://www.irdes.fr/documentation/syntheses/e-sante.pdf>



“

**En 1998, l’OMS établit une distinction entre télémedecine et télésanté, la première se caractérisant par son orientation vers les aspects médicaux cliniques et la seconde par son rôle dans le domaine de la santé publique (éducation à la santé, développement de la santé communautaire et des systèmes de santé, épidémiologie).**

– **Pierre Simon, Télémédecine Enjeux et pratiques, éditions Le Coudrier, 191 pages, 2015**

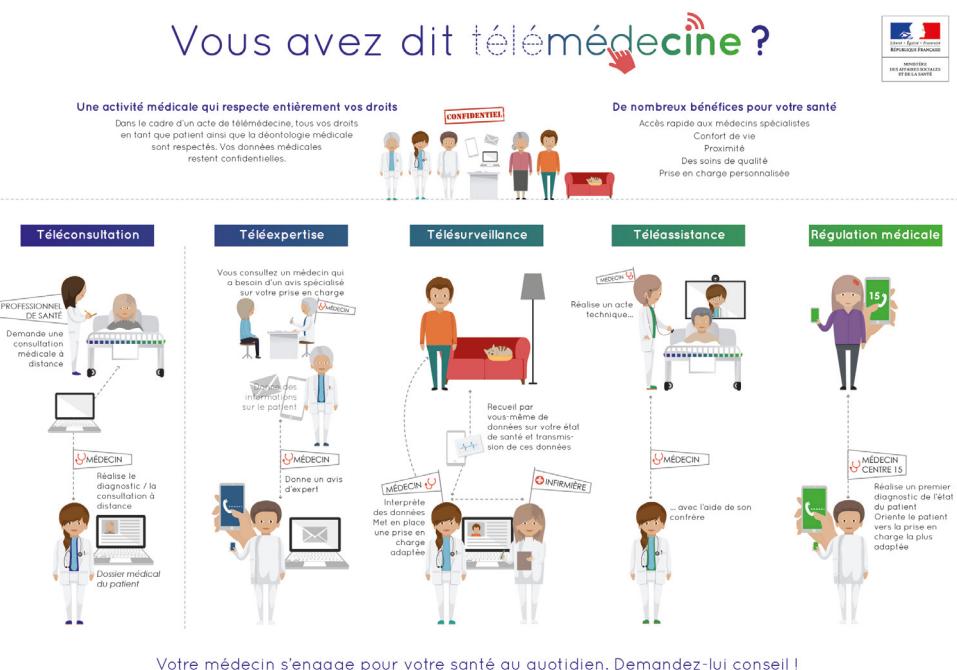


## 5 ACTES DE TÉLÉMÉDECINE

### Article L6316-2 du code de la Santé Publique

**Le télésoin est une forme de pratique de soins à distance** utilisant les technologies de l'information et de la communication.

**Il met en rapport un usager avec un ou plusieurs pharmacien.ne.s ou auxiliaires médicaux** dans l'exercice de leurs compétences prévues au présent code.



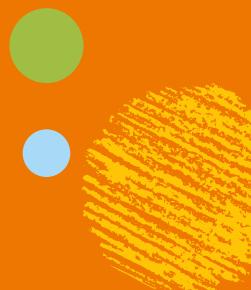
Infographie : Ministère des Solidarités et de la Santé, 2019

Source : <https://solidarites-sante.gouv.fr/soins-et-maladies/prises-en-charge-specialisees/telemedecine/article/la-telemedecine>

“

**La télé expertise dermatologique que nous réalisons entre l'EHPAD et le centre expert à 70 km nous a permis d'améliorer nos pratiques dans la prise en charge des ulcères chroniques de nos patients âgés, de consolider nos coopérations interprofessionnelles avec un confort et de meilleurs résultats pour les patients.**

– Anisia, infirmière référente télé-expertise en EHPAD



## POUR LES PHARMACIEN.NE.S



**Une partie des pratiques pour les pharmaciens d'officine avec leur financement a été définie dans : l'avenant 15 de la Convention nationale pharmaceutique.**

Les pharmaciens d'officine peuvent effectuer les entretiens pharmaceutiques (AVK AOD, asthme) et les bilans de médication à distance.

Le bilan de médication se fait en 3 actes :

- Recueil des ordonnances.
- Analyse des ordonnances.
- Synthèse des résultats.

Les pharmaciens reçoivent une dotation d'équipement pour pratiquer des téléconsultations avec les médecins traitants.

Une rémunération forfaitaire conventionnelle rétribue les pharmaciens pour la téléconsultation en pharmacie lorsque :

- le parcours de soins coordonné est respecté : organisation de la téléconsultation à la demande du médecin traitant,
- ou hors parcours : si le/la pharmacien.ne aide l'usager à accéder à un médecin dans le cadre de l'exercice coordonné.

L'implication des pharmaciens dans le déploiement du Dossier Médical Partagé (DMP) est valorisée à hauteur de 1 euro par ouverture.

**“Les téléconsultations pratiquées en dehors de ces cadres sont à la charge du patient.”**

### EN SAVOIR PLUS

JOIF n°0207 du 6 septembre 2019.



**En tant que pharmacien, je peux plus facilement me faire une idée de l'observance, de l'auto-médication, des symptômes dus aux interactions médicamenteuses.**

**L'accès pluri-professionnel au Système d'Information partagé** de notre équipe permet l'échange sécurisé des bilans médicamenteux optimisé et une meilleure conciliation.

**Cette télé-expertise permet d'enrichir nos réunions de concertation pluridisciplinaire (RCP) et ainsi de prévenir la iatrogénie par une communication pluripro concertée...**

– *Pierre, pharmacien d'officine en ESP*



## POUR LES INFIRMIER.IÈRES



**Une partie des pratiques pour les infirmier.e.s avec leur financement a été définie dans : l'avenant 6 de la convention nationale des infirmières et infirmiers libéraux.**

**Un acte d'accompagnement de l'usager à la téléconsultation en lien avec le médecin est créé.**

**Il est valorisé différemment** selon que l'acte est réalisé lors d'un soin infirmier déjà prévu, ou organisé de manière spécifique à domicile ou dans un lieu dédié aux téléconsultations (de 10 à 15 euros selon les situations).

**Une aide financière à l'équipement** de vidéotransmission (350 euros par an,) ou en appareils médicaux connectés (175 euros par an) est mise en place.

**L'implication des infirmier.ière.s** dans le déploiement du **Dossier Médical Partagé** (DMP) est valorisée à hauteur de 1 euro par ouverture.



**À la MSP, je vois l'infirmière ASALEE le mercredi en ETP tous les mois.** Actuellement, ma pathologie chronique est parfaitement stabilisée.

Mon médecin ne travaille pas à la MSP le mercredi mais intervient en fin de séance d'ETP 1 fois tous les 4 mois en télé-consultation de son domicile afin de **réévaluer mon traitement en fonction du suivi par l'IDE**.

**Je vois mon médecin “en vrai” 1 fois par an. Ces nouvelles pratiques ont changé l'équilibre de ma pathologie...**

– **Marie Claude**, patiente suivie en éducation thérapeutique



# GAIN DE TEMPS, SÉCURISATION DE LA CONNEXION

**La transmission des documents (comptes rendus, prescriptions) est plus rapide et tout s'implémente dans le dossier patient.**

Des réunions de concertation pluriprofessionnelles peuvent aussi être organisées en vidéoconférence, permettant un gain de temps et de rassembler des acteurs libéraux et hospitaliers.



**“D’autres déclinaisons de la télésanté sont la télésurveillance, le télésoin, la téléassistance.”**

## EN SAVOIR PLUS

sur les collaborations territoriales, consultez notre guide sur les CPTS.



## LES OUTILS

Ces outils sont au service des nouvelles démarches collaboratives entre institutions et professionnels et encouragent de nouvelles formes de partage.

Ce sont aussi des moyens pour relancer les collaborations territoriales entre les professionnel.le.s locaux.

**Le gouvernement a choisi d’investir sur la e-santé et d’intégrer ses services en faisant évoluer l’ASIP santé en Agence du Numérique en Santé.**

**Enfin une gouvernance qui impose des outils** pour faciliter les échanges, la sécurisation et la concentration des données de santé au service des citoyens et des utilisateurs tout en souhaitant soutenir l’innovation.

**“L’État-plateforme, c’est la conviction que toutes les initiatives publiques et privées peuvent et doivent fleurir, à condition de respecter les valeurs et le cadre défini par la puissance publique en tant que porte-voix des citoyens.”**

**Les outils créés** (Messageries sécurisées en santé, DMP, plateformes régionales...) **et à venir** (e-Prescription, Messagerie sécurisée entre patient et professionnels de santé...) servent de fondation pour que les données de santé des usagers produites par les outils des professionnels (des secteurs sanitaire, médico-social et social) soient exploitées en toute sécurité et avec éthique, pour la recherche et l’intelligence artificielle en vue d’améliorer la santé des populations.



## L’ÉVOLUTION

L’évolution de ces outils est inéluctable, les gains potentiels semblent illimités. Comme tout outil, il faut être vigilant sur les usages : **le garde-fou c'est l'éthique autour des pratiques discutées en équipe pluriprofessionnelle.**

Nous devons sans cesse interroger nos usages et la finalité de l'utilisation des données collectées afin de garantir leur protection.

## EXEMPLE DE TÉLÉ-EXPERTISE MG/SPÉIALISTE ÉTENDUE AU TERRITOIRE

Guillaume fait des électrocardiogrammes (ECG) dans une maison de santé, en territoire rural. Il a parfois des problèmes d’interprétation et envoyait autrefois des photos de ses ECG par téléphone à Dimitri, un ami cardiologue.

**Depuis le printemps 2019 Guillaume et Dimitri utilisent une plateforme de télé-expertise pour leurs échanges.** En pratique, quand un ECG pose problème, Guillaume se connecte sur le site sécurisé de télé-expertise, il transmet l’ECG problématique en PDF avec les explications cliniques du patient. Dimitri reçoit une alerte par mail et SMS.

**Les données administratives du patient sont transférées à partir de la carte vitale du patient** (depuis le poste du généraliste) vers le site de télé-expertise, où le cardiologue pourra les récupérer pour effectuer la facturation de l’acte après avoir donné son avis.

Cette expérimentation fonctionnant bien, la solution a été proposée à l'échelle de la CPTS (5 maisons de santé, 18 cabinets médicaux, 30 spécialistes cardiologues, dermatologues et endocrinologues) pour une généralisation durant le premier semestre 2020.



**“Cette solution permet ainsi de respecter la filière locale et le parcours de soins des patients.”**



## ESANTÉ

**Utilisation d'appareils électroniques et connectés sans partage d'info à distance, par exemple :**

- **Quantified self** (auto-mesure)
- **Site d'information** grand public en Santé
- **Big data**
- **Système** d'information intégré
- **Logiciels d'aide à la prescription**
- **Management** du système de santé
- **e-Learning** formation médicale à distance
- **Organiser** la circulation des données dans un réseau de santé

## TÉLÉMÉDECINE

**Utilisation d'un appareil mobile de télécommunication smartphone, tablette...**

## MOBILE HEALTH

**Télé assistance, expertise, consultation, diagnostic, chirurgie et surveillance.**

## ÉTHIQUE ET PROTECTION DES DONNÉES



**Le cadre légal offre une protection aux usagers français en ne permettant la télésanté qu'aux professionnels déjà en lien physique avec l'usager.**

La télésanté s'insinue dans nos pratiques depuis l'apparition du smartphone tant les outils évoluent rapidement.

**“Qui dit s'insinuer dit manque de sécurité, manque de traçabilité et d'organisation formalisée.”**



Si le smartphone favorise la communication entre les usagers et les professions de santé, la télésanté permet de faciliter les relations entre les différents acteurs qui jalonnent les parcours de santé des usagers tout en sécurisant et traçant les échanges.

Le projet de télésanté organise le déroulement de l'acte de télésanté et en structure l'organisation nécessaire pour en faire un outil du quotidien au service de la qualité de la prise en charge de l'usager et de son équipe soignante, voire sanitaire et médico-sociale.

Source : Baromètre du numérique (27 nov 2019)  
[https://www.arcep.fr/uploads/tx\\_gspublication/infographiebarometre-num-2019.pdf](https://www.arcep.fr/uploads/tx_gspublication/infographiebarometre-num-2019.pdf)



**L'éducation des usagers à ces nouvelles technologies est une priorité pour faciliter la mise en place des projets de télésanté et les construire avec eux.**



**“Tous les feux sont au vert pour la télésanté alors allons-y mais avec des outils sécurisés pour protéger les usagers et nous-mêmes !”**

La démarche de médiation numérique propose aux populations, le plus souvent, “d'apprendre par le faire” et “d'apprendre par les pairs”.

L'enseignement de la notion de “données de santé” est indispensable : les enjeux de leur stockage, de leur anonymisation et de leur utilisation au travers de sollicitations et d'usage des outils numériques au quotidien sont majeurs.

Profitons de la téléconsultation pour **renforcer le lien, la qualité et la sécurité des soins** avec les usagers : ne pas palper, ni examiner renforce, contre toute attente, l'écoute active de l'usager qui redonne un équilibre à la relation soigné.e-soignant.e.

## AU QUOTIDIEN

Au quotidien vous utilisez votre **système d'information partagé**, ce qui est déjà de la télésanté : vous échangez de façon sécurisée entre professionnels, vous utilisez la prescription augmentée grâce aux pharmaco-correcteurs et aux bases de données médicamenteuses, etc.

Les autres outils de la télésanté vont **vous permettre d'aller plus loin** en intégrant l'usager et les autres professionnels du territoire **dans le parcours de santé**.

**Utilisez ce que vous avez déjà !**

### ⊕ EN SAVOIR PLUS

Consultez la fiche mémo de la HAS Qualité et Sécurité des actes de téléconsultation et de téléexpertise.

⊕ Communiquer pour tous de **SANTÉ PUBLIQUE France** ISBN : 979-10-289-0398-5.

⊕ Actions de santé Publique **FÉMASIF** sur médiation et littératie [[FEMASIF.fr](http://FEMASIF.fr)]. Comment mettre en oeuvre des actions de santé publique ? (page 39).

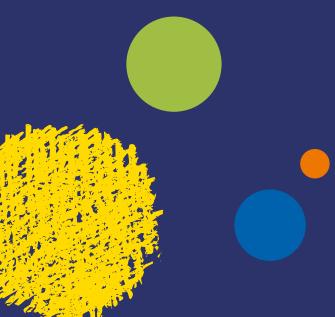
## 02

## LA TÉLÉSANTÉ UN NOUVEL OUTIL.



**Qu'est-ce-que cela m'apporte ?  
Comment le caser dans mon emploi  
du temps ? Et l'usager dans tout cela ?**

**La télésanté est un nouvel outil  
pas seulement pour résoudre les problèmes  
d'accès aux soins mais pour moderniser  
nos façons de travailler et améliorer  
la qualité des soins.**



### POURQUOI METTRE EN PLACE DES PROJETS DE TÉLÉSANTÉ ?

Avant de répondre à cette question, il faut **avoir conscience que ces projets interrogent** une nouvelle organisation des soins et les coopérations inter-professionnelles (la division du travail en somme).

Le sacro-saint **“colloque singulier, en chair et en os”** est redimensionné. Il ne s'agit pas d'y substituer un autre “colloque singulier en distanciel”, mais de remplacer l'usager dans son droit à choisir son parcours, son équipe pluriprofessionnelle, à questionner l'ensemble des intervenants et de leurs interactions. Les supports technologiques peuvent structurer les nouvelles connaissances, valoriser les données présentes mais peu exploitées en soins primaires, interconnecter les professions dans un continuum prévention-repérage-soins-accompagnement, entre premier et second recours. Le partage de la donnée avec le consentement du patient constitue un enjeu technologique et de qualité (sécurité, pertinence, rapidité et efficience entre professionnels).

**Toute technologie génère ses propres mésusages** qu'une réflexion en équipe pluriprofessionnelle doit prévenir, autour de questions éthiques :

- Comment ne pas nuire, ne pas augmenter la fracture numérique ?
- Dans une offre commerciale, comment se prémunir de clauses qui ne permettent pas à l'équipe et à l'usager de comprendre le devenir de la donnée ?
- Comment intégrer ces nouvelles technologies dans les agendas des professionnels ?
- Quelles nouvelles organisations suscitent-elles en équipes de soins ?
- Quelles évolutions des pratiques et des compétences induisent les usages de ces nouveaux objets techniques ?

#### Les projets de télésanté peuvent :

- **Favoriser une prise en charge pluripro** en améliorant la communication entre les professionnels du premier recours, des médecins généralistes et des spécialistes, du sanitaire et du médico-social et en permettant la délégation de tâches à d'autres professionnels.
- **Améliorer le lien ville hôpital.**
- **Gagner du temps de soins** : éviter des déplacements chronophages pour les usagers ou les professionnels de santé.
- **Fluidifier la prise en charge des usagers** en soins non programmés en y apportant une réponse.

Les projets de télésanté sont structurants et riches d'enseignement<sup>2</sup> pour les professionnels et les équipes et avec les partenaires extérieurs :

- **Les projets de télésanté stimulent les partenariats et consolident les coopérations entre les organisations sanitaires et médico-sociales du territoire d'implantation de ces projets.**
- **Les projets de télésanté permettent de développer de nouvelles compétences** via l'échange avec les autres professionnels et les usagers.
- **C'est un vecteur d'informatisation** intelligente des équipes.

2. Référence : “Analyse des facteurs influençant l'émergence des pratiques de télémédecine : le cas des Maisons de Santé en France”, Habib, Johanna, Fatima Yatim, et Jihane Sebai. Dans *Systèmes d'information & management*, 2019/1, vol.24, pp.47-85.

# IDÉES REÇUES

01

## C'EST L'UBÉRISATION DE LA SANTÉ

Non : les soins sont toujours assurés par des professionnels de santé. Il n'y a pas d'ouverture de ces professions comme cela a été le cas pour les taxis avec Uber.

Ces nouveaux outils induisent de nouveaux usages et une évolution des pratiques mais l'**avenant n°6 à la convention nationale organisant les rapports entre les médecins libéraux et l'Assurance Maladie<sup>3</sup>** pose le principe du respect du parcours de l'usager : le médecin traitant doit être partie prenante en aval ou en amont de tout acte de télésanté.

02

## LA RELATION SOIGNANT-SOIGNÉ VA ÊTRE "DÉSHUMANISÉE", "DÉSINCARNÉE"

La question de l'**humanité de la consultation** dépasse le cadre de la télésanté : elle se pose aussi pour la consultation en présentiel.

La question de l'**humanité dans le soin** doit se poser quelle que soit la modalité d'interaction. Ici, plus qu'un partenaire, l'usager doit être compétent et éclairé pour consentir à ce nouvel accompagnement de manière humaine.

03

## C'EST QUE POUR LES MÉDECINS

C'était le cas au début, aujourd'hui ce n'est plus le cas. Désormais, les **pharmacien.ne.s et les infirmier.ière.s peuvent en faire**. Les autres professionnels de l'exercice coordonné ont pu en faire pendant la crise COVID-19 et en font aussi via leur utilisation des SIP.

04

## C'EST COMPLIQUÉ À METTRE EN PLACE

**Vous le faites déjà** : échanges whatsapp avec vos collègues, télésanté intégrée avec les SIP (échanges entre les professionnels par exemple sur les images de plaies).

Mais en effet, **ce sont des projets à penser** : changement dans la pratique, interrogation du quotidien, nouvelles coopérations territoriales, chercher la bonne réponse chez le bon spécialiste... **Vous n'êtes pas seul.e, des structures vous accompagnent, des professionnels l'ont déjà fait.**

Contactez votre fédération régionale pour en savoir plus !<sup>4</sup>

3. Avenant n°6 : <https://www.ameli.fr/content/avenant-ndeg-6-la-convention-nationale-organisant-les-rapports-entre-les-medecins-liberaux-et-l-assurance-maladie-signee-le-25-aout-2016>

4. Fédération régionale : <https://www.avec-sante.fr/qui-sommes-nous/ou-nous-trouver/>

05

## IL Y A UN RISQUE DE DIAGNOSTIC MOINS PRÉCIS, ON NE VOIT PAS LES NON-DITS, LA COMMUNICATION NON-VERBALE

L'aide peut interagir, tenir la caméra, apporter des informations complémentaires et de ce fait permet de **limiter ce risque**. Le fait de ne pas avoir l'examen clinique à faire permet justement d'être plus attentif aux non-dits et à l'échange. Le temps d'anamnèse est allongé ce qui permet plus de profondeur dans l'échange.

06

## L'USAGER NE VA PAS FAIRE CONFIANCE AU DIAGNOSTIC

**La confiance vient de la qualité de l'interaction** : se sentir écouté, la façon dont le questionnement est traité.

La qualité relationnelle est à développer avec la rupture de code imposée par le numérique. Ici, la formation des professionnel.le.s mais aussi des usagers **prend tout son sens** : la confiance se construit dans l'alliance thérapeutique créée au fil du temps mais aussi en facilitant l'appropriation des outils.

Pour en savoir plus, consultez les sites de **France Assos Santé<sup>5</sup>** et de l'**Université de la médecine digitale<sup>6</sup>**.

07

## CELA AUGMENTE LES INÉGALITÉS TERRITORIALES OU SOCIALES À CAUSE DES INÉGALITÉS D'ACCÈS AU NUMÉRIQUE

C'est un fait, il faut **développer les infrastructures** numériques et accompagner les personnes les plus éloignées du numérique.

Pour lutter contre ces inégalités, le télésoin a sa place en permettant de faire le **lien entre le numérique, le parcours et les autres professionnel.le.s de santé**.

08

## C'EST QUE DU CLINIQUE

La télésanté donne l'occasion aux professionnel.le.s de créer des **interactions plus formalisées et traçables dans le système d'information** partagé de l'équipe. De cette façon, la gestion des questions médico-administratives posées par les usagers sont mieux valorisées dans les parcours et les suivis.

Par exemple : la rédaction concertée d'une mise à jour d'un certificat MDPH, la rédaction d'un certificat de non-contre-indication à la pratique sportive, la mise à jour d'une invalidité sont de multiples occasions d'interagir avec l'usager de façon sécurisée en dehors d'une consultation présentielle...

5. France Assos Santé : <https://www.france-assos-sante.org>

6. Université de la médecine digitale : <https://fsd-umd.fr>



# 03 FAIRE UN PROJET DE TÉLÉSANTÉ.

## DANS LA GESTION DU PROJET



**Valoriser l'utilisation pleine des outils déjà existants plutôt que l'utilisation d'outils multiples.**

Il faut que la télésanté amène de la simplicité dans la vie de chaque professionnel.le et de l'équipe.

Il y a un temps d'échange et de formation incompressible pour tout projet de transformation des usages, avec ou sans outils numériques."

Il faut inclure les usagers à votre projet :

- faire pour eux avec eux,
- penser aux inégalités d'accès au numérique et avoir des discours d'accompagnement aux usages,
- échanger sur les usages et les implications sur le parcours de soins.

La grille vise à vous aider dans la structuration de votre projet, il est possible que vous n'ayez pas toutes les réponses et c'est normal !



### IDENTIFIER LES PORTEURS DU PROJET

Qui sont les porteurs du projet ?

Il faut un chef d'équipe et au minimum 2 porteurs de missions, en précisant les appétences de chacun et leurs missions.

Vous pouvez vous aider de ce tableau :

COMPÉTENCES	MISSIONS
Porteur 1 Julien Globe-trotter	Rechercher les professionnel.le.s du territoire faisant déjà de la télésanté.
Porteur 2 Léa Geek	Tester les solutions de télésanté.
Porteur 3 Sophie Adore organiser les soirées	Organiser la journée de présentation des éditeurs aux acteurs du territoire.





## 01. ANALYSER LES BESOINS DE TÉLÉSANTÉ

Lister les besoins, les problématiques rencontrées et les acteurs concernés :

- **Dans les pratiques individuelles.**

Difficulté d'accès à un avis cardiologique.

- **Dans l'équipe.**

Mauvaise communication IDE/MG, difficultés à se réunir pour les RCP.

- **À l'échelle du territoire.**

Difficultés d'accès aux soins.

### Identifier les outils de télésanté correspondant aux besoins.

- **Difficulté d'obtenir des avis** dermatologique/cardio : télé expertise.

- **Améliorer la communication** IDE/MG : Messagerie instantanée, +/- téléconsultation.

- **Difficultés de l'accès aux soins** dans certaines zones du territoire = téléconsultation.

- **Prise en charge de palpitations par un usager** : télésurveillance, résultats communiqués au médecin généraliste. Résultat anormal de la télésurveillance demande d'expertise du médecin généraliste vers le cardiologue.



## 02. IDENTIFIER LES PRATIQUES ACTUELLES DE TÉLÉSANTÉ

### Quels actes de télésanté pratiquez-vous actuellement dans l'équipe ?

- ✓ **Messageries instantanées interpro**

Messageries sécurisées ou non ? (Whatsapp, Skype, Logiciel de la MSP)

- ✓ **Téléconsultations**

Listez les logiciels utilisés.



### Identifier et décrire précisément les chaînes humaines.

- **Une téléconsultation à domicile assistée par un IDE** est programmée.

Comment le rdv de téléconsultation a-t-il été fixé : directement sur un planning dédié en ligne ? Par l'intermédiaire du secrétariat ?

- **L'IDE réalise un ECG au domicile d'un usager.**

Quel IDE ? Un.e IDE ASAEE ? Un.e IDE dédié à la téléconsultation ? L'IDE libérale habituelle ?

- **L'IDE transmet l'ECG au MG**, au décours d'une téléconsultation avec stéthoscope connecté.

Quel MG ? Le MG de garde téléconsultation ? le médecin traitant de l'usager ?

- **L'ECG pose des problèmes** d'interprétation au MG. Il a besoin d'un avis spécialisé et demande une télé-expertise.

Le médecin requis devient requérant, mais qui est le cardiologue requis, un hospitalier ou un libéral ? Quel libéral ?

### 02. TÉLÉSURVEILLANCE

Des protocoles existent-ils dans votre équipe ? Pas d'outil de télésurveillance utilisé, mais cet outil pourrait être intégré à un protocole de suivi des insuffisants cardiaques.



## 03. CRITIQUE DES OUTILS DE TÉLÉSANTÉ ACTUELS

Certains membres de votre équipe utilisent la télésanté actuellement :

**Quelle plateforme non sécurisée** utilisez-vous ?

**Quelle plateforme sécurisée** utilisez-vous ?

**Comment savoir** si une plateforme est sécurisée ? Voir sur le site de la CNIL, [comment protéger les données des usagers ?](#)

**Depuis quand** ces plateformes sont-elles utilisées par chacun d'entre vous ?

**Quels avantages et inconvénients** recensez-vous pour les plateformes utilisées ?

**Votre SIP** vous permet-il d'exercer la TLS ?



**“Il s'agit maintenant d'identifier avec vos collègues la solution la plus appropriée !”**



## 04. ANALYSE DES ACTEURS ET SOLUTIONS

Identifier et décrire les acteurs et solutions présents localement ou régionalement.

7. Protéger les données des usagers : <https://www.cnil.fr/fr/telemedecine-comment-protéger-les-données-des-patients>

### 05. DMP/e-CPS

Le DMP est-il utilisé par tous les professionnels de l'équipe ? L'équipe pratique-t-elle la e-prescription ?

### 06. AUTRES

## 05. ORGANISER LA MISE EN PLACE

• **Mise en place** technique.

• **Budget prévisionnel** : qui paye ? L'équipe ou par professionnel ?

• **Formations individualisées**, par professionnel.le.s. C'est une étape obligatoire.

## 06. PRÉSENTATION DES SOLUTIONS

Solutions présentées aux professionnel.le.s de l'équipe ou du territoire selon le projet :

• **Réunion collective** de présentation et de démonstration des trois outils sélectionnés.

• **Vote au cours** de cette réunion permettant le choix de l'outil.



## 07. ASSURER LE SUIVI ET L'ÉVALUATION DES OUTILS

• **Service après-vente** : dépister les dysfonctionnements.

• **Déetecter** rapidement les non-utilisateurs.

• **Rencontrer** les non-utilisateurs.



## Conseil méthodologique global : Avancer pas à pas !

01

**Commencer par sécuriser** ce qui se fait déjà dans votre équipe en télésanté “sauvage” (c'est-à-dire sur messageries non sécurisées).

En revanche, s'il n'y a qu'un échange de flux sans communication de pièces jointes, il n'est pas interdit de garder les solutions gratuites non sécurisées (type Skype ou Whatsapp). Ce sont des solutions sécurisées pour la vidéo mais pas pour transmettre des données écrites de santé.

02

**Faire tester ces solutions** par le groupe porteur du projet de télésanté.

03

Si cet outil fonctionne, vérifier qu'il **réponde aux autres besoins** de télésanté que vous avez définis.

04

**Présenter l'outil** à l'équipe.

### EXEMPLE DE CONSTRUCTION D'UN PROJET DE TÉLÉMÉDECINE

**Lucie, pharmacienne d'officine** rencontre **Michel, médecin généraliste**, à l'occasion d'une réunion professionnelle. Ils échangent sur leur vision des soins non programmés et décident de construire un projet de télé-consultation pour répondre aux besoins des patients qui souhaitent éviter les services d'urgence.

**L'organisation doit être simple** : le patient pousse la porte de la pharmacie et fait part de son souci de santé à Lucie qui sollicite Michel par texto : cela relève-t-il d'une téléconsultation ?

**Et hop un rendez-vous est calé**, les données administratives sont transmises par messagerie sécurisée à Michel qui crée un dossier dans son système d'information.

**La téléconsultation se déroule par WhatsApp vidéo**. La prescription qui en découle est envoyée par messagerie sécurisée. Le pharmacien s'assure de la bonne évolution de la pathologie en revoyant celui-ci. La facturation se fait par feuille de soin dégradée et la rémunération du médecin est organisée entre Lucie et Michel.



“

### DES REPÈRES POUR LES ÉQUIPES DE SOINS COORDONNÉES QUI FONT DE LA TÉLÉSANTÉ :

**Faire un projet de télésanté**, c'est mettre la technologie au service du projet de santé de l'équipe.

**C'est un outil** qui consolide les liens et les partenariats avec le second recours.

Mieux vaut choisir **1 seul sujet** pour commencer.



# 04 LA TÉLÉSANTÉ À L'AUNE DE LA CRISE COVID-19.

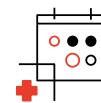


“

## QUELQUES CHIFFRES :



La part des actes de télésanté était de **0,1% avant la crise, 27% au pic de la crise et 13% en 2020.**

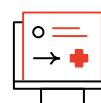


Les actes de télésanté ont dépassé le million au cours de la crise COVID-19.

**Ils représentaient 600 000 actes par semaine en juin 2020.**



D'après l'enquête menée par AVECsanité au cours de la crise COVID-19, **95% des équipes ont réalisé des actes de télésanté.**



Par ailleurs, **27% des équipes ayant un protocole** déclarent utiliser une plate-forme de suivi.

“  
Un projet de télésanté, ça prend du temps et ça se prépare !

Pour autant, en temps de crise et dans l'urgence, les professionnels des équipes de soins coordonnées s'y sont mis !

Retour sur les actions de télésanté mises en place pendant la crise COVID-19.

## LA TÉLÉSANTÉ EN ÉQUIPES DE SOINS COORDONNÉES



### Retours d'expérience des adhérents au mouvement AVECsanté sur la période mars à mai 2020.

“AVECsanté a mené une enquête qualitative en ligne du 18 juin au 10 juillet 2020. Elle était composée de trois questions ouvertes :

Quelles ont été les actions de télésanté mises en place dans votre équipe ? Quel a été l'avantage du pluripro ? Quels ont été les freins ?”



#### DEMANDES DES PATIENTS

- Patients COVID + ou à risque
- Patients fragiles ou atteints de maladies chroniques
- Patients en post-opératoire
- Renouvellements (ordonnances, PPC...)
- Retours d'examens (biologie, radiologies...)
- Pathologies simples
- Suivi en EHPAD
- Suivi paramédical
- Lien EHPAD : médecin traitant et son patient confiné



#### TYPE D'ACTES RÉALISÉS

- Les équipes ont essentiellement réalisé des actes de téléconsultations et de télésuivis
- Rôle important de santé publique par plusieurs professions de santé de l'équipe en réalisant des télésuivis de patients symptomatiques à domicile
- Il est demandé que la télédépistage soit davantage impulsée (second recours et hôpital)



#### PROFESSIONNELS CONCERNÉS

- Médecin généraliste
- IDE/IDE Asalée
- Kinésithérapeute
- Orthophoniste
- Psychologue
- Pharmacien



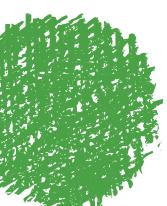
#### DIFFICULTÉS RENCONTRÉES

- Manque d'interopérabilité entre ville et hôpital mais aussi entre structures de ville
- Manque de moyens techniques (4G, SI) des IDEL pour faire remonter les informations malgré leur forte présence à domicile
- Problèmes de réseau internet, équipements praticiens et patients
- Problématiques patients : manque de confiance dans les liens envoyés
- Interrogatoires patients plus longs en remplacement des gestes cliniques
- Difficultés de facturation pour les paramédicaux et pour les requis
- Résistance au changement pour certains professionnels
- Coût des plateformes



#### INTÉRÊT DU PLURIPRO

- Accès aux soins pour le patient
- Des cellules de crises et des protocoles dès le 17 mars (date du confinement) dans 90% des structures
- Téléconsultations et suivi à distance dans 95% des structures
- Activité IDEL très forte notamment en visites à domicile
- Motivation, entraide, solidarité, lien de confiance préalable
- Générateur d'échanges
- Coordination et performance renforcées
- Transmission plus rapide des informations via le système d'informations partagées
- Élaboration de protocoles pluriprofessionnels de haute qualité, gage de sécurité pour les patients



## QUELS ACTES DE TÉLÉSOINS ?



**Voici quelques exemples d'actes réalisés en télésoins par des professionnels paramédicaux au cours de la crise COVID-19.**

Cette liste n'est pas exhaustive ; pour aller plus loin Arrêté du 23 mars 2020 (version en vigueur, modifiée par arrêté du 18 mai 2020).

### Pour les orthophonistes :

- des bilans (déglutition, phonation, communication...)
- des actes de rééducation (troubles de la communication et du langage, acquisition de la voix, troubles du graphisme et de l'écriture, bégaiements, ...)
- des actes de rééducation de la communication et du langage dans le cadre de handicaps

### Pour les ergothérapeutes :

- des évaluations pour déterminer les besoins des enfants dans la réalisation des activités de la vie quotidienne
- des interventions pour répondre aux besoins ainsi constatés et agir sur l'environnement des enfants

### Pour les psychomotriciens :

- des bilans psychomoteur comportant notamment un examen du développement sensorimoteur et neuromoteur;
- des interventions relatives aux perturbations constatées

### Pour les masseurs-kinésithérapeutes :

- différents actes de rééducation des membres ou d'affections neurologiques

### Pour les orthoptistes :

- la rééducation de déficiences visuelles

### Pour les pédicures-podologues :

- des actes de diagnostic
- des actes de rééducation du pied



### EN SAVOIR PLUS

Ces exemples sont issus de l'article de Pierre Simon.

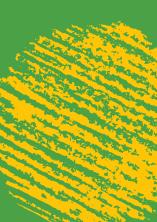


**En tant que masseur-kinésithérapeute, le télésoin m'a permis de continuer la prise en charge des patients pour permettre de maximiser leur autonomie, notamment des suivis de trauma et des pathologies musculosquelettiques.**

Je pense aussi à deux patients souffrant d'une sclérose en plaque pour qui je me suis fait aider par un aidant familial. **J'ai également pu m'investir dans le suivi téléphonique des patients**, afin de soutenir les autres professionnels de l'équipe et éviter de perdre de vue des patients chroniques.

**Enfin, dans le cadre d'un protocole avec l'équipe, j'ai contribué à prendre des nouvelles régulières de personnes ayant des symptômes évoquant le COVID-19 à qui le médecin avait conseillé de rester à domicile.**

– Valentin, masseur-kinésithérapeute en MSP



# 05 LES PROPOSITIONS D'AVECSANTÉ.



**Pour des projets éthiques et profondément pluripro, AVECsanté formule des propositions concernant le déploiement et l'usage de la télésanté.**

Elles s'inscrivent dans le cadre plus large de propositions portées par AVECsanté à horizon 2022.

## LE POSITIONNEMENT D'AVECSANTÉ

THÈME	VISION AVECSANTÉ	PROPOSITIONS
01 L'USAGER ET LA FRACTURE NUMÉRIQUE	Réduire ou ne pas aggraver la fracture numérique en santé.	<b>PROPOSITION 1</b> : étendre le tiers payant intégral en télésanté y compris pour les professions paramédicales via les télesoins, à condition que le professionnel fasse la preuve d'avoir souscrit à une solution de télémédecine coordonnée. <b>PROPOSITION 2</b> : garantir le tiers payant intégral pour toutes les solutions y compris les appels téléphoniques pour les personnes résidant en zone blanche, mal équipées numériquement, et pour les personnes isolées socialement.
02 DMP, INS, E-CPS : POUR UN USAGE PLURIPRO	Intégrer le patient dans un parcours pluripro.	<b>PROPOSITION 3</b> : alimenter automatiquement le volet médical de synthèse (VMS) dans le DMP. L'intégration des messageries sécurisées doit être la règle. <b>PROPOSITION 4</b> : élaborer le cahier des charges des logiciels et les évaluer en pluripro, avec les représentants des équipes de soins coordonnées.
03 POUR UN BOUQUET DE SERVICES À L'ÉCHELLE DE TERRITOIRES DE PROXIMITÉ	Mieux organiser le parcours de soins autour de l'usager pour une offre réellement coordonnée, pluriprofessionnelle et de proximité.	<b>PROPOSITION 5/TÉLÉSUIVI</b> : codification d'actes de télésuivi pour les professions paramédicales, par professions et/ou par pathologie/situation. <b>PROPOSITION 6/TÉLÉ-EXPERTISE</b> : mise à disposition des équipes de soins primaires par les ARS d'un listing des requis sur un territoire pour éviter les biais commerciaux. <b>PROPOSITION 7/À DOMICILE</b> : des systèmes d'information pluripro connectés et sécurisés lors des visites à domicile même en "zone blanche". <b>PROPOSITION 8</b> : une appli d'échanges sécurisés pour les acteurs du territoire de la CPTS.
04 UN SOUHAIT PLUS QU'UNE RÉALITÉ : DES PLATEFORMES COMMUNES AVEC L'HÔPITAL ET LE MÉDICOSOCIAL	Des équipes pluripro agiles dans la surveillance quotidienne et l'anticipation des parcours de santé et de vie entre domicile, hôpital et médico-social.	<b>PROPOSITION 9</b> : anticiper l'hospitalisation et les séjours courts en EHPAD grâce à des plateformes partagées. <b>PROPOSITION 10</b> : en post-hospitalisation, partager des plateformes ville-hôpital et ville-SSR pour coordonner le suivi à domicile et prévenir les ré-hospitalisations. <b>PROPOSITION 11</b> : permettre la gratuité des plateformes pour les équipes de soins coordonnées.
05 RECHERCHE, PRODUCTION ET ANALYSE DES DONNÉES	Contribuer à la recherche en soins primaires en accompagnant les équipes à la production et à l'analyse de données.	<b>PROPOSITION 12</b> : financer des binômes médecins et techniciens des systèmes d'information partagés dans chaque fédération régionale du mouvement AVECsanté, en lien avec les ARS et les GRADES.

# 06 ANNEXES.



## Liste des aides et des équipements de télémédecine retenus pour le forfait structure.

Conformément à l'avenant 6 à la convention médicale, la liste des équipements a fait l'objet d'une validation en commission paritaire nationale des médecins (CPN) le 5 décembre 2018. Cette liste sera actualisée chaque année.

Les chiffres communiqués ci après sont les chiffres au 1<sup>er</sup> janvier 2020.

## POUR LES MÉDECINS

Pour 2019, la liste des équipements pouvant faire l'objet d'une aide financière est la suivante :

- oxymètre connecté ;
- stéthoscope connecté ;
- dermatoscope connecté ;
- otoscope connecté ;
- glucomètre connecté ;
- électrocardiogramme (ECG) connecté ;
- sonde doppler connectée ;
- échographe connecté ;
- mesure pression artérielle connectée ;
- caméra (utile pour regarder l'état de la peau par exemple) connectée ;
- outils de tests visuels, audiogramme connectés ;
- matériel d'exploration fonctionnelle respiratoire dont le spiromètre et le tympanomètre connectés ;
- dans certaines régions, les grades peuvent fournir des outils et des objets connectés.

⊕ **EN SAVOIR PLUS**  
Site de l'Assurance Maladie

## Indicateurs du forfait structure sur la télémédecine :

- **Un indicateur de 50 points** (soit 350€) pour s'équiper en vidéotransmission, mettre à jour les équipements informatiques et s'abonner, le cas échéant, à des plateformes de télémédecine pour assurer des actes de téléconsultation dans des conditions sécurisées.
- **Un indicateur de 25 points** (soit 175€) pour s'équiper d'un ou plusieurs appareils médicaux connectés, de la liste des équipements retenus chaque année.

Des justificatifs, attestant de l'achat d'un équipement chaque année, sont nécessaires pour bénéficier de ce forfait annuellement.

⊕ **Conditions de remboursement de la TÉLÉCONSULTATION**

⊕ **Conditions de remboursement de la TÉLÉEXPERTISE**

## POUR LES PHARMACIEN.NE.S

### Une rémunération annuelle sera versée aux pharmacien.ne.s avec deux volets :

- **Une participation forfaitaire de 1 225€** la première année, afin de leur permettre de s'équiper en objets connectés utiles aux téléconsultations (stéthoscope connecté, otoscope connecté, oxymètre et tensiomètre) et une participation fixe de 350€ les années suivantes. Le versement de cette rémunération est conditionné, la première année et les deux années suivantes, à la déclaration en ligne sur Amelipro de l'équipement de l'officine et les années suivantes, à la réalisation d'au moins une téléconsultation par an.

### En plus de l'équipement nécessaire à la vidéotransmission et à la bonne installation des patients, les pharmacien.ne.s doivent à minima se doter des équipements suivants :

- stéthoscope connecté,
- otoscope connecté,
- oxymètre connecté,
- tensiomètre connecté.

- **Une participation forfaitaire au temps passé en fonction du nombre de téléconsultations réalisées :**
  - 200€ pour 1 à 20** téléconsultations par an,
  - 300€ pour 21 à 30** téléconsultations,
  - 400€ au-delà de 30** téléconsultations par an.

Cette rémunération sera versée une fois par an, au plus tard au mois de mars de l'année suivante.

### Le versement de cette participation forfaitaire est conditionné à la cotation de la téléconsultation par le médecin et à sa prise en charge par l'Assurance Maladie.

**Ces participations forfaitaires sont versées annuellement et au plus tard au mois de mars N+1** par la caisse primaire d'Assurance Maladie du lieu d'implantation de la pharmacie pour l'ensemble des régimes.



## POUR LES INFIRMIER.IÈRES

### Un acte d'accompagnement du patient à la téléconsultation en lien avec le médecin a été créé depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2020 :

Il sera valorisé différemment selon que l'acte est réalisé lors d'un soin infirmier déjà prévu (acte à 10€), ou organisé de manière spécifique à domicile (acte à 15€) ou dans un lieu dédié aux téléconsultations (acte à 12€) (sous réserve de la parution de la décision Uncam actant ces nouvelles valorisations).

### Une aide à la modernisation et à l'informatisation est mise en place.

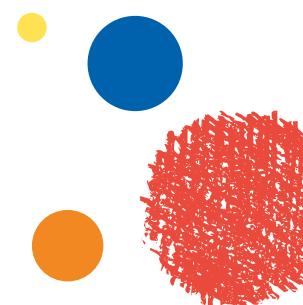
D'un montant de 490€, elle regroupe les différentes aides à la télétransmission versées auparavant (aide à la télétransmission, aide à la maintenance, aide SCOR). Elle sera versée à l'infirmier.ière, en contrepartie du respect de certains engagements :

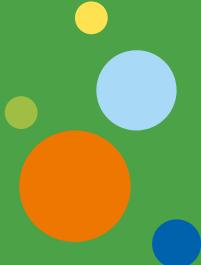
- **utilisation d'un logiciel DMP-compatible ;**
- **une messagerie sécurisée ;**
- **atteindre un taux de télétransmission supérieur ou égal à 70 % ;**
- **utilisation de SCannérisation des ORdonnances (SCOR) ;**
- **utilisation d'une version de logiciel de facturation Sesam Vitale à jour.**

**L'aide prévoit un indicateur bonus sur l'exercice coordonné** (aide supplémentaire de 100€ si l'infirmier.ière est impliquée dans la prise en charge coordonnée des patients (équipe de soins primaires, maison de santé pluriprofessionnelle, communauté professionnelle territoriale de santé (CPTS) ou d'autres formes d'organisations pluriprofessionnelles capables d'apporter une réponse coordonnée de proximité aux besoins de prise en charge des patients).

### L'aide prévoit également des indicateurs optionnels :

- **l'infirmier.ière impliquée dans la réalisation d'actes de téléconsultation** pourra percevoir, en sus, une aide financière à l'équipement de vidéotransmission (350€/an) ou en appareils médicaux connectés (175€/an) ;
- **l'infirmier.ière impliquée dans le déploiement du Dossier Médical Partagé (DMP)** pourra percevoir, en sus, une aide financière valorisant chaque ouverture de dossier à hauteur de 1€.





## AVECsanté

**AVECsanté** est une association de loi 1901, créée en 2008 par et pour les professionnels de santé libéraux exerçant en équipe et en exercice coordonné.

**AVECsanté** s'inscrit dans une volonté de création d'équipes de soins primaires pour une amélioration de l'accès aux soins de proximité et une amélioration de la qualité des soins.

**AVECsanté** rassemble les 15 fédérations régionales d'équipes de soins primaires en exercice coordonné, vous pouvez trouver leurs coordonnées sur son site.

---

⊕ [WWW.AVECSANTE.FR](http://WWW.AVECSANTE.FR)

---

### NOUS CONTACTER

- 📞 06 07 97 02 99
- ✉️ [secretariat@avecsante.fr](mailto:secretariat@avecsante.fr)
- ✉️ 53 quai de la Seine, Paris 75019

